



---

# Le bilan 2016 de la délinquance en Moselle

---

DOSSIER DE PRESSE



# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>I. UNE DÉLINQUANCE MAITRISÉE</b>	<b>5</b>
1. Les atteintes aux biens : une tendance à la baisse	5
2. Une progression modérée des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	7
3. Stupéfiants : une lutte constante des forces de l'ordre face à une augmentation sensible des infractions à la législation	8
<b>II. BILAN DES DEUX ZONES DE SECURITÉ PRIORITAIRES EN 2016</b>	<b>9</b>
1. Des résultats concrets et positifs sur la Zone de Sécurité Prioritaire de Fameck-Uckange	9
2. Un bilan encourageant pour la Zone de Sécurité Prioritaire de Behren-Lès-Forbach	10
<b>III. POLITIQUE ET MOYENS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE</b>	<b>11</b>
1. Une prévention de la délinquance coordonnée au niveau départemental et soutenue par les crédits du FIPD	11
2. Vidéoprotection, conventions de coordination et armement des polices municipales, gilets pare-balles : des outils au service des communes	11
3. La lutte contre les addictions et la toxicomanie : appui des crédits de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	12
4. La prévention de la radicalisation	13
<b>IV. MESURES PRISES DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE</b>	<b>15</b>

## PREAMBULE

Le 19 janvier 2017, Bruno Le Roux, ministre de l'Intérieur, a dressé le bilan annuel de la délinquance 2016. Ces résultats ont été obtenus au cours d'une année marquée notamment, sur le plan national, par la lutte contre le terrorisme, la gestion des effets de la crise migratoire, ou encore la sécurisation de l'Euro 2016.

Le ministère de l'Intérieur a rappelé lors de la présentation de ce bilan, que la lutte contre la menace terroriste, mais aussi contre les formes les plus violentes de la criminalité, constitue une priorité absolue, aussi bien dans les Zones de Sécurité Prioritaires que sur le reste du territoire.

Concernant la méthodologie, dès 2012, le ministère de l'Intérieur a souhaité se doter d'un instrument d'analyse statistique de la délinquance fiable et précis.

Aussi, les présentes statistiques sont délivrées par le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI), créé en 2014 et confié à des statisticiens professionnels dirigés par un inspecteur général de l'INSEE. Ce service a pour mission de garantir la fiabilité des outils de remontées statistiques des forces de sécurité intérieure et de publier chaque mois, de manière transparente, ces chiffres.

Les chiffres présentés pour le département de la Moselle, s'appuient sur les chiffres transmis par le SSMSI et corroborent avec les faits enregistrés par les services de l'ordre.

Nombre de faits enregistrés par les forces de sécurité dans le département 057 (Moselle)

Nom de l'indicateur	2012 (nombre de faits enregistrés)	2013 (nombre de faits enregistrés)	2014 (nombre de faits enregistrés)	2015 (nombre de faits enregistrés)	2016 (nombre de faits enregistrés)	Evolution 2015-2016 (en %)
<b>ATTEINTES AUX BIENS</b>	26 637	25 476	25 703	25 589	24 382	-4,7%
<b>1. Vols sans violences</b>	19 881	18 518	19 345	19 261	18 693	-2,9%
1.1 Vols liés aux véhicules à moteur	5 874	4 907	4 923	5 546	4 982	-10,2%
dont vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	1 531	1 240	1 455	1 497	1 355	-9,5%
dont vols dans les véhicules	2 839	2 226	2 239	2 963	2 675	-9,7%
dont vols d'accessoires sur véhicules	1 504	1 441	1 229	1 086	952	-12,3%
1.2 Cambriolages	4 673	4 605	4 951	4 616	4 880	5,7%
dont de logements	2 775	2 966	3 065	2 812	3 253	15,7%
1.3 Vols sans violence contre des personnes	6 646	6 511	7 095	6 849	6 750	non significatif
1.4 Autres vols sans violence (contre des entreprises ou des établissements)	2 594	2 426	2 299	2 153	1 980	-8,0%
<b>2. Vols avec violence</b>	915	956	809	694	602	-13,3%
2.1 Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	163	150	100	108	90	non significatif
2.2 Vols violents sans armes	752	806	709	586	512	-12,6%
<b>3. Destructrions et dégradations</b>	5 841	6 002	5 549	5 634	5 087	-9,7%
dont Destructrions et dégradations de véhicules privés	2 552	2 620	2 342	2 464	2 208	-10,4%
<b>ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE</b>	6 355	6 592	6 280	6 639	6 708	non significatif
<b>4. Violences physiques crapuleuses</b>	918	957	809	694	603	-13,1%
dont vols avec violence (rappel de la rubrique 2)	915	956	809	694	602	-13,3%
<b>5. Violences physiques non crapuleuses</b>	3 757	3 782	3 697	4 032	4 081	non significatif
dont coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	2 884	2 933	2 774	3 076	3 037	non significatif
<b>6. Violences sexuelles</b>	341	345	354	387	417	non significatif
<b>7. Menaces et chantages</b>	1 339	1 508	1 420	1 526	1 607	non significatif
<b>8. Escroqueries et infractions assimilées</b>	3 497	4 024	3 953	3 569	3 669	non significatif
<b>9. Infractions économiques et financières (hors infractions à la législation sur le travail)</b>	8	8	9	9	12	non significatif
<b>10. Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	212	162	128	172	194	non significatif
<b>11. Infractions à la législation sur les étrangers</b>	2 831	3 295	3 400	3 149	2 898	-8,0%
<b>12. Faux documents</b>	2 097	848	687	654	247	-62,2%
<b>13. Infractions à la législation sur le travail</b>	256	280	201	253	298	17,8%

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie  
En bleu, les indicateurs du SSMSI publiés sur InterStats

\* Mention « non significatif » : signifie qu'il n'existe pas d'évolution particulière de ce phénomène.

## I. UNE DÉLINQUANCE MAITRISÉE

### Constats :

- Une diminution sensible des atteintes aux biens (- 4,7 %), dont une baisse notable des vols de véhicules (- 9,5%) et des vols avec violence (- 13,3 %).

- Après une baisse continue jusqu'en 2014, l'évolution en 2016 du nombre de cambriolages connaît un palier (+ 5,7%) dépassant l'année 2015 tout en restant inférieur à 2014. Si le nombre de faits s'élève à 4 880, le résultat doit être néanmoins tempéré par le fait qu'il comprend près de 30% de tentatives de cambriolages avec un préjudice qui reste limité.

- Une faible progression des atteintes volontaires à l'intégrité physique par (6 708 faits en 2016, contre 6 639 faits en 2015, soit une progression modérée de + 1,0 %). Au même titre que le niveau national, certains indicateurs montrent une tendance à la baisse, dans des proportions importantes, entre 2015 et 2016.

### 1. Les atteintes aux biens : une tendance à la baisse

	Départemental			
	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>25 703</b>	<b>25 589</b>	<b>24 382</b>	<b>- 4,7 %</b>
<b>vols sans violences</b>	19 345	19 261	<b>18 693</b>	<b>- 2,9 %</b>
- vols liés aux véhicules à moteur	4 923	5 546	<b>4 982</b>	<b>- 10,2 %</b>
dont vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	1 455	1 497	<b>1 355</b>	<b>- 9,5 %</b>
dont vols dans les véhicules	2 239	2 963	<b>2 675</b>	<b>- 9,7 %</b>
- cambriolages (faits avérés et tentatives)	4 951	4 616	<b>4 880</b>	<b>+ 5,7 %</b>
dont de logements	3 065	2 812	<b>3 253</b>	<b>+ 15,7 %</b>
<b>vols avec violence</b>	809	694	<b>602</b>	<b>- 13,3 %</b>
vols violents sans armes	709	586	<b>512</b>	<b>- 12,6 %</b>

### Faits saillants :

- Dans le détail des agrégats, on constate que, sur 5 ans, le nombre de faits en 2016 (24 382) est le plus bas.

- Les atteintes aux biens enregistrent une baisse (- 4,7 %) sur le département.

- Les vols liés aux véhicules à moteur connaissent une baisse significative en 2016 (- 10,2 %) par rapport à 2015, baisse liée notamment à la diminution des vols à l'intérieur des véhicules, dits « vols à la roulotte » (- 9,5 %) et des vols dans les véhicules (- 9,7 %).
- Les cambriolages, ainsi que les tentatives de cambriolages augmentent dans le département (+ 5,7 %) ; toutefois, le nombre de faits en 2016 (4 880) demeure inférieur au nombre de faits en 2014 (4 951), le plus haut sur ces 5 dernières années.
- Les cambriolages de logements accusent une forte progression (+ 15,7%), à l'instar du niveau national qui connaît une hausse sensible.  
Cette tendance à la hausse se confirme sur le département sur les 5 dernières années.
- Les vols avec violence connaissent une baisse de – 13,3 %.
- Les vols violents sans armes reculent pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive (- 12,6 %).

### **Cambrriolages : les constats**

#### En zone gendarmerie :

Les cambriolages dans les résidences principales connaissent une augmentation (+ 26 %), contrairement aux cambriolages dans les résidences secondaires qui connaissent une baisse (- 16,4 %).

Si le premier trimestre a vu une forte inflation des cambriolages, la tendance a été par la suite contenue grâce aux dispositifs mis en place.

En 2016, le groupement de gendarmerie de la Moselle a mobilisé des renforts de réservistes, renforcé et créé des unités dans le cadre du plan de lutte contre les cambriolages.

La gendarmerie de Moselle a également développé des partenariats avec les acteurs mosellans dans le but de contrer les faits d'appropriation :

- les conventions avec les polices municipales ont été mises à jour par rapport au décret de 2012 ;
- 18 participations citoyennes avec les communes de Moselle sont mises en œuvre ;
- 6 nouvelles conventions de « participation citoyenne » ont été signées en 2016 ;
- le nombre des communes pratiquant le dispositif « voisins vigilants » tend à s'étendre. C'est au total 43 dossiers (participations citoyennes et voisins vigilants) qui sont en cours au niveau du groupement ;
- concernant le dispositif « Opération Tranquillité Vacances », 4 000 demandes ont été enregistrées à l'été 2016 ;
- 25 correspondants Sûreté (premier maillon de la chaîne Prévention Technique de la Malveillance) ont été formés en 2016, répartis sur l'ensemble des unités du groupement de gendarmerie.

En zone police :

En zone urbaine, les cambriolages sont en légère hausse (+ 3,35 %) et sont principalement concentrés sur le sillon mosellan, notamment l'agglomération messine.

Les cambriolages de logements connaissent une augmentation (+ 8,8 %).

## 2. Une progression modérée des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

	Départemental			Evolution 2015/2016
	2014	2015	2016	
<b>Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)</b>	<b>6 280</b>	<b>6 639</b>	<b>6 708</b>	+ 1 %
- violences physiques crapuleuses	<b>809</b>	<b>694</b>	<b>603</b>	- 13,1 %
dont vols avec violence	<b>809</b>	<b>694</b>	<b>602</b>	- 13,3 %
- violences physiques non crapuleuses	<b>3 697</b>	<b>4 032</b>	<b>4 081</b>	Non significatif
dont coups et blessures volontaires	<b>2 774</b>	<b>3 076</b>	<b>3 037</b>	Non significatif
- violences sexuelles	<b>354</b>	<b>387</b>	<b>417</b>	Non significatif
- infractions à la législation sur les stupéfiants	<b>128</b>	<b>172</b>	<b>194</b>	Non significatif
- faux documents	<b>687</b>	<b>654</b>	<b>247</b>	- 62,2 %

### Les faits saillants :

- Le département connaît une progression modérée des AVIP en 2016 (+ 1,0 %). Cette tendance ne traduit pas une évolution particulière de ce phénomène.

- Les violences physiques crapuleuses diminuent nettement (603 faits, soit - 13,1 % par rapport à 2015) et atteignent le seuil le plus bas sur les 5 dernières années.

- Au niveau des violences physiques non crapuleuses, l'évolution est faible entre 2015 et 2016 (4 081 faits en 2016 contre 4 032 faits en 2015) ; toutefois, il s'agit du seuil le plus haut depuis 2012.

Ce nombre demeure sous-évalué, dans la mesure où une part importante des victimes ne porte pas plainte.

- On note une faible hausse des violences sexuelles dans le département (417 faits en 2016 contre 387 en 2015) ; cette progression est néanmoins nettement inférieure à la tendance nationale, qui montre une augmentation de + 7 % entre 2015 et 2016.

- Les infractions à la législation sur les stupéfiants connaissent une faible hausse (194 faits, contre 172 en 2015).

- L'utilisation de faux documents (298 faits) connaît une importante et constante diminution depuis 2012, année où son seuil était le plus haut (2 097 faits).

### **3. Stupéfiants : une lutte constante des forces de l'ordre face à une augmentation sensible des infractions à la législation**

#### En zone gendarmerie :

Le nombre d'enquêtes réalisées dans le cadre des stupéfiants est élevé en 2016, montrant une lutte constante des unités contre l'économie souterraine générée par les trafics.

Les unités de gendarmerie de la Moselle ont saisi en 2016 (dans le cadre judiciaire) : **67 Kg d'herbe** de cannabis, **5,7 kg de résine** de cannabis, **678 pieds** de cannabis, **3,5 Kg de cocaïne** et **1,5 Kg d'héroïne**.

Un total de **129 000 €** a été saisi dans les procédures de stupéfiants.

De plus, le démantèlement d'une **plantation industrielle indoor** de plants de cannabis a été réalisé à Henriville (Farebersviller – Forbach).

#### En zone police :

On relève en zone police une augmentation sensible des infractions à la législation des stupéfiants, qui connaissent une évolution contrastée et illustrent la concentration de l'action des services sur les trafics et les usages reventes, plus que sur les consommateurs et utilisateurs.

Les affaires d'usage revente connaissent une forte augmentation (140 affaires en 2016, contre 100 en 2015).

D'un point de vue géographique, 74,5 % des infractions liées à la législation des stupéfiants se situent dans le sillon mosellan entre Thionville, Metz et Hagondange.



## II. BILAN DES DEUX ZONES DE SÉCURITÉ PRIORITAIRES EN 2016

La ZSP de Fameck-Uckange, en zone gendarmerie, a été créée en septembre 2012.

La ZSP de Forbach-Béhren-lès-Forbach, a été installée le 15 novembre 2013.  
Cette ZSP présente la particularité d'être mixte (police/gendarmerie).

Chaque ZSP a bénéficié à nouveau du renfort d'un peloton depuis le 16 septembre 2016.

### 1. Des résultats concrets et positifs sur la Zone de Sécurité Prioritaire de Fameck-Uckange

**Les objectifs prioritaires retenus sont les suivants :**

- améliorer durablement le niveau de tranquillité publique ;
- lutter contre les trafics de stupéfiants dans l'espace public et l'économie souterraine ;
- réduire les violences infra-familiales.

**L'analyse :**

Concernant les **Atteintes Aux Biens**, après une hausse en 2015, la tendance pour 2016 est à la baisse (- 5,9 %), essentiellement pour tous les vols (avec ou sans violence et ceux liés à l'automobile).

Les cambriolages, quant à eux, sont en légère augmentation (+ 7,4 %), soit 4 faits en plus pour 2016.

Concernant les **Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)**, celles-ci enregistrent une baisse (-6 %), comprenant les AVIP avec violences physiques crapuleuses et non crapuleuses.

Pour l'année 2015, la situation sur la ZSP de Fameck/Uckange avait été maîtrisée. En 2016, cette tendance est confirmée puisque l'ensemble des indicateurs sont à la baisse.  
Ce travail de consolidation sera maintenu en 2017.

## **2. Un bilan pour la Zone de Sécurité Prioritaire de Behren-Lès-Forbach**

**Les objectifs prioritaires retenus sont les suivants :**

- lutter contre les trafics de produits stupéfiants ;
- lutter contre l'économie souterraine ;
- lutter contre les nuisances sur la voie publique.

**L'analyse :**

Les atteintes aux biens continuent leur baisse de manière significative avec - 17,3 % par rapport à l'an passé.

Celle-ci est essentiellement liée aux vols et aux dégradations alors que les cambriolages sont en très légère hausse (+ 3,4 %) soit + 2 faits.

Les AVIP sont toujours à la hausse de près de 19 % du fait de l'augmentation des violences physiques non crapuleuses.

### III. POLITIQUE ET MOYENS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

#### 1. Une prévention de la délinquance coordonnée au niveau départemental et soutenue par les crédits du FIPD

Concernant le montant des crédits FIPDR, **403 255 €** ont été accordés en 2016.

Le budget prévention de la radicalisation est en hausse : **80 000 €** ont été alloués en 2016 contre **65 000 €** en 2015.

Au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), **474 056 €** ont d'ores et déjà été engagés.

Les actions financées traitent des thèmes suivants :

- les jeunes exposés à la délinquance ;
- la tranquillité publique ;
- les violences faites aux femmes ;
- de la condamnation à l'action professionnelle ;
- l'accueil et l'hébergement des personnes isolées qui sortent de détention ;
- la prise en charge globale des sortants de prison ;
- la prévention de la radicalisation.

Au titre de la sécurisation des établissements scolaires, seules les communes de Behren-Lès-Forbach et Uckange ont été retenues, le montant total de la subvention allouée s'élève à **76 281 €**.

Dans le cadre de l'appel à projets « amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat », l'association LA PASSERELLE a déposé un dossier pour l'action « **BornyBuzz Café - Que fait la Police** » et pour laquelle une subvention de **14 000 €** a été octroyée.

Cette action a pour objectifs : d'améliorer les relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de promouvoir une action citoyenne et d'agir sur les représentations mutuelles de la population et des forces de sécurité de l'État.

#### 2. Vidéoprotection, conventions de coordination et armement des polices municipales, gilets pare-balles : des outils au service des communes

- **Vidéoprotection** Au titre de la vidéoprotection, **102 725 €** ont été engagés.

➤ **Conventions de coordination police municipale et forces de sécurité de l'Etat**

A ce jour, 52 conventions de coordination ont été signées en Moselle entre les services de police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

Cette nouvelle convention est obligatoire si les maires souhaitent armer leurs policiers municipaux.

32 conventions ont été adoptées sous le format « nouvelle génération ».

La police nationale a signé 12 nouvelles conventions de coordination avec les polices municipales présentes dans sa zone.

La gendarmerie nationale, pour sa part, a signé 21 nouvelles conventions de coordination avec les polices municipales situées dans sa zone.

Une nouvelle convention associant la gendarmerie nationale et la police nationale a été signée pour le regroupement des polices municipales de 12 communes.

➤ **Gilets pare-balles**

Suite aux attentats de janvier 2015, l'État a décidé de subventionner l'acquisition de gilets pare-balles, au bénéfice de la police municipale.

Le taux de la subvention accordée aux communes a été de 50%, pour un montant plafonné de 250 € par gilet. Conformément à leurs besoins, 14 communes ont ainsi pu bénéficier de cette dotation spécifique FIPD pour l'acquisition de 31 gilets pare-balles correspondant à un montant total de 7 046 €.

### **3. La lutte contre les addictions et la toxicomanie : appui des crédits de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives**

Pour l'année 2016, la Moselle a reçu une enveloppe de **159 422 €** répartie entre 35 actions.

Les actions financées ont été proposées par 17 porteurs de projets représentant un montant global de 345 154 €.

	Montant	% de l'enveloppe
Enveloppe départementale 2016	<b>159 422</b>	<b>100,00 %</b>
<b>Répartition :</b>		
Prévention des conduites addictives	50 478	31,66 %
Renforcement de la sécurité, de la tranquillité publique et application de la loi	48 389	30,64 %
Accompagnement des populations les plus vulnérables	57 656	36,16 %
Actions de formation	2 898	1,81 %

## 4. La prévention de la radicalisation

En Moselle, les actions en cours pour le suivi des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation et de leur famille sont nombreuses :

- la mise en place de permanences pour l'accueil des familles et leur suivi ;
- la prise en charge de soins psychologiques avec le centre Pierre Janet, depuis juin 2016 ;
- le recours à l'équipe mobile d'intervention ADSEA 93, pour le suivi des situations complexes ;
- la mise en place de groupes de parole des familles, depuis octobre 2016.

Les financements FIPDR permettent en clair de soutenir les initiatives locales.

En 2016, une enveloppe de 80 000 € a permis de financer 9 projets de prévention de la radicalisation sur l'ensemble du département :

- action de formation à la laïcité et préventive de la lutte contre la radicalisation passive et/ou violente ;
- prévention de la radicalisation et promouvoir les valeurs républicaines ;
- séminaire départemental sur la prévention de la radicalisation ;
- mise en œuvre d'un centre de ressource départemental visant à l'accompagnement et à la prévention de la radicalisation ;
- coordination de la Cellule Départementale pour la lutte et la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des jeunes en voie de radicalisation et leur famille ;
- enfants et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) : le souci des parents et le risque de radicalisation ;
- prévention de la radicalisation à la maison d'arrêt de Metz ;
- lutter contre toute forme de radicalisation ;
- agir face aux replis identitaires et à la radicalisation des jeunes et promouvoir le vivre ensemble.

L'effort porté sur la question sensible de la radicalisation se poursuit en 2017. Dans le cadre de l'élaboration des plans d'actions 2017 des 9 contrats de ville du département, une enveloppe de 45 000 € leur a été attribuée pour prévenir les phénomènes de radicalisation en Moselle.

Pour accompagner les élus dans leurs démarches, le ministère de l'Intérieur a édité en 2016 un Guide de prévention de la radicalisation, proposant, outre les outils de repérage, des techniques d'accompagnement éducatif et social.

De même en fin d'année 2016, le gouvernement a lancé une grande campagne 2.0 « Stop Djihadisme » sur les réseaux sociaux et via les médias, nommée « Toujours le choix ». Ce nouveau dispositif 2.0 relayé fortement en Moselle, vient appuyer la lutte contre l'embrigadement djihadiste en s'adressant directement aux jeunes par les mêmes canaux que les recruteurs de candidats au djihad.

## IV. Mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence

L'état d'urgence, mis en place par décret pris en conseil des ministres le 14 novembre 2015 à la suite des attentats du 13 novembre 2015, et prolongé depuis en raison de l'Euro de football, du Tour de France puis de l'attentat de Nice en juillet 2016, perdurera jusqu'en juillet 2017 pour la protection de la population.

### ➤ Une communication accrue auprès des élus et du grand public

Tout au long de l'année 2016, la préfecture de la Moselle a organisé des réunions mensuelles en préfecture, en présence des élus du département, afin de les informer et de les impliquer. De même, un tableau des manifestations a été adressé aux communes et retourné régulièrement à la préfecture afin de vérifier la mise en œuvre des mesures de sécurité adéquates sur les événements programmés.

Par ailleurs, une communication via le site Internet de la préfecture a été lancée au lendemain des attentats de Paris rappelant les consignes Vigipirate dans les sites jugés sensibles et pour les organisateurs de manifestations culturelles, sportives, festives ou religieuses. Des courriers ont également été transmis pour rappeler les consignes.

L'état d'urgence se traduit par un renforcement des pouvoirs du préfet pour prendre des mesures restreignant l'exercice de certaines libertés publiques et individuelles lorsque le maintien de l'ordre le justifie (interdictions de manifestations par exemple) : cela peut prendre la forme de consignes de sécurité renforcées pour l'ensemble des grands rassemblements de fin d'année.

### ➤ Dispositif de sécurité pour les fêtes de la Mirabelle

La 66<sup>ème</sup> édition des fêtes de la Mirabelle s'est déroulée du 20 août au 4 septembre 2016 à Metz. Cet événement, réparti sur dix sites en cœur de ville, a accueilli au total plus de 80 000 visiteurs sur la durée de la manifestation.

Un dispositif renforcé de sécurité et de secours a été mis en place conjointement avec la ville.

Au plus fort de l'événement, 118 policiers/militaires, une section sentinelle et 75 agents de gardiennage privés ont été mobilisés.

Le centre ville a été sécurisé par la mise en place d'un dispositif anti-intrusion (plots béton et véhicules) et d'un périmètre d'interdiction de circulation et de stationnement de véhicules aux abords des lieux de rassemblements.

### ➤ Dispositif de sécurité pour les festivités et marchés de Noël à Metz

Dans le cadre de l'état d'urgence mis en place au niveau national, la préfecture de la Moselle et la ville de Metz, ont procédé à des réunions de sécurité pour la mise en place de mesures particulières de sécurisation du cœur de la ville durant les fêtes.

Des mesures de circulation et de stationnement ont été prises durant la durée des festivités.

Pour assurer la sécurité des festivités, l'Etat ainsi que la ville de Metz ont déployé des moyens complémentaires :

- **40 policiers nationaux** de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, ainsi que des unités de Force Mobile ont été engagés (objectif : assurer une présence accrue autour des lieux des différentes manifestations) ;
- **40 policiers municipaux** mobilisés (avec pour objectifs la vérification des arrêtés municipaux et la sécurisation du périmètre des festivités en journée, en liaison avec la police nationale) ;
- **35 agents de sécurité** appartenant à des sociétés de sécurité privées et recrutés par les commerçants (présence sur chacun des sites de jour comme de nuit, en lien avec les services de police) ;
- **10 bénévoles** (avec pour mission principale, l'information et l'orientation du public ainsi que la surveillance de la manifestation).

➤ **Lancement de la campagne nationale de formation aux gestes qui sauvent**

En application de la circulaire ministérielle du 30 décembre 2015 et la note ministérielle du 7 octobre 2015 relatives à la sensibilisation des Français aux gestes et comportements qui sauvent, la préfecture de la Moselle a mis en place des sessions d'initiation gratuites (deux modules d'une heure) en février et en octobre 2016.

Ces séances ont été organisées en collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la direction académique des services de l'éducation nationale de la Moselle, les maires de Moselle, les associations agréées de sécurité civile, l'union départementale des sapeurs-pompiers.

**Bilan de la session de février : 176 sessions organisées, et 1 724 personnes initiées.**

**Bilan de la session d'octobre : 4 sessions organisées, et 41 personnes initiées.**

Des séances d'initiation ont également eu lieu pendant la période estivale, notamment lors de la manifestation Metz-Plage, et en automne lors de rencontres de la sécurité.

